

Recommandations relatives au paiement des services rendus par les écosystèmes dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau



Les Recommandations relatives au paiement des services rendus par les écosystèmes dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau ont été adoptées par les parties à la Convention de la CEE-ONU sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) lors de leur 4e réunion (Bonn, 20-22 novembre 2006). Elles sont le produit d'un important travail sous la Convention et ont été développées au sein d'un remarquable processus participatif impliquant des experts de divers milieux et des représentants d'autorités nationales, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales (ONGs).

Auteurs du document : Commission économique des Nations Unies pour l'Europe

Obtenir le document : Nations Unies

Diffuseur des métadonnées : Office International de l'Eau

Mots clés : COOPERATION INTERNATIONALE, ECOSYSTEME, GESTION INTEGREE, service écosystémique

Date : 2007-01-01

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : OIE/33016

Source : Page 66 p.

Langue : Français

Accéder à la notice source :

<https://www.oieau.fr/eaudoc/notice/Recommandations-relatives-au-paiement-des-services-rendus-par-les-%C3%A9cosyst%C3%A8mes-dans-le-cadre>

Télécharger les documents : https://www.oieau.fr/eaudoc/system/files/documents/45/225458/225458_doc.pdf

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/recommandations-relatives-au-paiement-des-services-rendus-par-les-ecosystemes-dans-le-cadre-de-la-ge0>

Evaluer cette notice: